



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Foncier et Patrimoine
Tél. 04 94 36 36 74

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Vanessa TORRELLI,
Chef du Service Foncier et Patrimoine

Affaire suivie par Laurent SANDRESCHI,
Responsable du Pôle Gestion Locative et Copropriétés
☎ 04.94.36.81.79 – lsandreschi@mairie-toulon.fr

DECISION MUNICIPALE N° 2024/024/A.J.

Publié Le

20 MARS 2024

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Paiement de la somme de 99,87 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais d'établissement et de signification de sommation de restitution de clefs de portail dans l'affaire Ville de TOULON / ELYOTT IMMOBILIER – Impasse des Chérubins – Facture n° L1795 du 4 mars 2024.

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide qu'en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359/S, prise conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, doit être payée sur les crédits inscrits au budget de la Ville 2024, chapitre 011 - fonction 020, article 6227, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, Huissiers de Justice Associés, 1, Avenue Vauban, 83000 TOULON Cedex, sur le compte 0000709750X, Banque 30002, Guichet 03900, Clé 75, la somme de 99,87 € TTC (QUATRE VINGT DIX NEUF EUROS ET QUATRE VINGT SEPT CENTIMES), représentant les frais et honoraires visés en objet.

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 20 MARS 2024

Pour le Maire de Toulon
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA

TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE 20 MARS 2024

PUBLIE LE 20 MARS 2024

Acte à classer

2024024AJ

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-20T11-05-00.01 (MI251743350)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20240320-2024024AJ-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DECISION MUNICIPALE 2024/024/A.J. - Paiement de la somme de 99,87 euros TTC à la SCP d'Huissiers Patrice LAURE et Henri ALDEGUER

Date de **décision** : 20/03/2024



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de **compétences** des communes

Identifiant unique de l'acte **antérieur** :

Acte : DAJ SFP 2024 024 AJ.PDF Multicanal : Non

Groupe **émetteur de l'acte** : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/03/24 à 11:04

Par DUPONT ID Stéphanie

Transmis

Date 20/03/24 à 11:05

Par DUPONT ID Stéphanie

Accusé de réception

Date 20/03/24 à 11:11